

EVALUATION DES PUPILLES

Indications

L'étude des pupilles et particulièrement le réflexe pupillaire (photomoteur), doit être systématiquement réalisée lors du bilan vital MARCH.



Justifications

L'évaluation des pupilles peut apporter des informations importantes notamment sur des victimes présentant :

- Un traumatisme crânien ;
- Des détresses neurologiques ;
- Un traumatisme de l'œil ;
- Une intoxication ;
- Un arrêt cardiaque.



Nombre de SP : 1

Matériels

Un stylo lampe.

Mise en œuvre



- Observer la taille des pupilles en demandant à la personne d'ouvrir ses paupières ou en les écartant délicatement si celle-ci est inconsciente.



Myosis



Mydriase



Taille intermédiaire



- Observer la symétrie des pupilles



Symétriques



Asymétriques



- Informer la victime de la projection éventuelle d'un faisceau lumineux vers ses pupilles.
- Demander à la victime de fermer les paupières puis de les ouvrir.
- Observer le phénomène de rétractation pupillaire.
- Si le phénomène est visible à la lumière environnante, ne pas continuer.
- Si le phénomène n'est pas visible, passer le faisceau lumineux du stylo lampe sur la pupille et observer un éventuel rétrécissement de celle-ci.
- Réaliser l'opération sur le deuxième œil.
- Recommencer plusieurs fois si nécessaire.

A l'issue de cet examen, les pupilles sont dites réactives ou aréactives



Risques et contraintes

- Seul un faisceau lumineux adapté doit être utilisé, proscrire les lampes torche, la lumière des téléphones portables, halogènes...
- Les deux méthodes doivent être réalisées au moins deux fois pour déceler une éventuelle anomalie.
- La méthode sans utilisation de la lampe nécessite une luminosité ambiante importante pour qu'elle soit réalisée.
- Les lampes de casque ou de téléphones portables sont interdites.



Critères d'efficacité

- Les trois paramètres de l'évaluation de l'état des pupilles sont recherchés.
- En réaction normale à la lumière, le sapeur-pompier doit observer un rétrécissement des pupilles au contact de la lumière et une dilatation de celles-ci à l'éloignement du faisceau lumineux.





Points clés

- L'état des pupilles est un élément majeur à évaluer dans l'étape C2 du MARCHER.
- La rétractation à la lumière doit être effectuée en première intention avec la lumière environnante puis à l'aide du stylo lampe si nécessaire.
- Répéter les méthodes au moins deux fois pour confirmer l'existence d'une anomalie.
- Les trois paramètres de l'évaluation de l'état des pupilles sont recherchés et transmis lors du bilan au CRRA 15.

